

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2128

présenté par
Mme Bareigts, rapporteure

ARTICLE 62

A l'alinéa 5,

après le mot :

« territoriales, »,

insérer les mots :

« , dans leur rédaction résultant de la loi organique n°2011-883 du 27 juillet 2011, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel